

LUTTE CONTRE LA DROGUE

Journée de sensibilisation

Dans le cadre de la lutte contre la consommation de la drogue chez les jeunes et particulièrement dans le milieu scolaire, une journée de sensibilisation a été organisée à la cité des Sciences d'Alger avec la participation de plusieurs entités et partenaire social.

Concernés au premier ordre par ce phénomène, les services de sécurité de la wilaya d'Alger n'ont pas manqué de répondre présent à l'invitation des organisateurs de la manifestation.

Ainsi, les services chargés des cellules d'écoute, ceux de l'identité judiciaire, ainsi que le service de la communication de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont pris part à cet événement auquel ont participé des collégiens et des lycéens. Les apprenants en question se sont d'ailleurs singularisés par la présentation d'une excellente pièce de théâtre autour du thème du tabagisme et de la consommation de la drogue.

Révéant un talent avéré et traduisant une conviction sans pareille, la jeune troupe a parfaitement décortiqué ce fléau, ce qui n'a pas manqué de susciter l'ovation du public. A propos de la participation de la police à cet événement, les responsables de la cellule de communication de la police de la wilaya d'Alger ont expliqué que cela s'inscrit dans le cadre de la démarche de la DGSN pour une action renforcée de la police de proximité.

A noter que pour cet événement, les responsables de la brigade des stupéfiants de la division centre de la police judiciaire ont animé une conférence enrichissante à l'endroit des présents.

En outre, la Sûreté de la wilaya d'Alger a décidé d'offrir un micro-ordinateur aux élèves qui ont joué la pièce de théâtre.

M. N.

AFFAIRE ERIAD-SETIF

Douze personnes sous mandat de dépôt

L'affaire dite de l'Eriad-Sétif n'en finit pas de faire parler d'elle ces derniers temps.

Ainsi, après la mise sous mandat de dépôt, le 4 novembre dernier, de neuf personnes, à savoir l'ex-Pdg du groupe, le directeur général des Moulins des Bibans, le DG des Moulins des Zibans, le directeur général adjoint du groupe et le DG adjoint des Moulins des Bibans, ainsi que quatre commerçants et ce, pour dilapidation, détournement de deniers publics, leur utilisation à des fins personnelles et passation de marchés douteux (voir *Le Soir* du 06/11/2006), voilà que le juge d'instruction près le tribunal de Sétif, après audition d'une soixantaine d'individus, a décidé, avant-hier lundi, de placer douze autres personnes sous mandat de dépôt et huit autres sous contrôle judiciaire.

Les mis en cause sont poursuivis pour complicité dans la dilapidation de biens publics. Parmi les personnes écrouées figurent cinq cadres de l'Eriad-Sétif, notamment des ex-direc-

teurs généraux de filiales, et sept commerçants. Sept autres cadres et un commerçant ont été quant à eux placés sous contrôle judiciaire. Les autres prévenus ont été laissés en liberté provisoire en attendant la fin de la procédure.

Selon des informations sûres, vingt-cinq inculpés dans cette affaire demeurent toujours en fuite, parmi eux deux directeurs de banque, à savoir le directeur du Crédit populaire d'Algérie (CPA) de Aïn-Oulmène et le directeur de la Banque algérienne de développement local (Badr) de Aïn-El-Melh (M'sila).

L'expertise a établi le préjudice causé au Trésor public à plus de 36 milliards de centimes, répartis entre les différentes filiales du groupe, à savoir 52 millions de dinars au niveau de la filiale des Moulins des Hauts-Plateaux, 168 millions de dinars pour les Moulins des Hodna (M'sila), 121 millions de dinars au niveau des moulins d'El-Kentra (Biskra), 1 million 300 mille dinars pour la filiale de Sidi-Aïssa et 244 millions de centimes pour celle

des Bibans (BBA), ainsi que deux boulangeries appartenant au groupe d'Eriad et vendues au gré à gré à des particuliers et dont le préjudice est évalué à 295 millions de centimes.

Notons à la fin qu'un autre dossier relatif à un autre scandale, celui de l'affaire des investissements de l'ENPC (Entreprise nationale des plastiques et caoutchoucs) est actuelle-

ment entre les mains du juge d'instruction qui a débuté, hier, l'audition de plus de soixante-dix personnes entre accusés et témoins.

A l'heure où nous mettons sous presse, l'instruction n'était pas encore achevée. Nous y reviendrons avec plus de détails sur cette affaire dans notre prochaine édition.

Imed Sellami

COUR DE BLIDA

Lamali Abdelaziz se rend à la justice

Lamali Abdelaziz, l'homme qui a défrayé la chronique dans l'affaire du whisky fratel et condamné par contumace à 4 ans de prison dans une autre affaire dite des faux bons de caisse d'El Khalifa Bank alors qu'il était en fuite, s'est finalement rendu, lundi dernier, à la justice et ce, à la veille de son jugement dans l'affaire citée plus haut.

Contrairement aux trois précédentes audiences, le prévenu a comparu hier devant le juge de la cour de Blida mais son jugement a été, encore une fois, reporté.

Pour rappel, il s'agit d'une plainte qui a été déposée contre lui par son associé qui lui reproche d'avoir utilisé sa signature pour faire aboutir à son profit des traites de 42 milliards de centimes.

Le procès a été reporté à mardi prochain.

M. B.

AIR FRANCE CELEBRE LES 60 ANS DE LIAISON AERIEENNE SANS ESCALE ALGER-PARIS

Les deux capitales fêtent leurs noces de diamant

La compagnie française de transport aérien Air France, une des deux filiales du groupe Air France-KLM, célébrera, le 24 avril prochain, les 60 ans de la ligne Paris-Alger sans escale.

La première liaison aérienne directe entre deux villes fut ouverte en 1947 à l'époque où l'Algérie était sous l'occupation française. Cette première desserte a été assurée par un avion de type Languedoc avec à son bord 27 passagers.

Cet anniversaire rappelle, si besoin est, l'ancienneté des relations aériennes entre l'Algérie et la France. 60 ans plus tard, la compagnie Air France poursuit son développement sur l'Algérie pour répondre à la demande de transport de et vers cette destination.

Cela s'est traduit par l'introduction d'un quatrième vol quotidien vers Paris en mars 2007 portant ainsi le nombre de fréquences à 28 fréquences par semaine. Ce nouveau programme correspond à une augmentation de sièges offerts de 38% entre les deux capitales.

Cette hausse s'est répercutée sur le chiffre d'affaires réalisé par Air France sur la liaison Alger-Paris qui a enregistré une augmentation de 45%.

Air France assure, par ailleurs, sept fréquences hebdomadaires vers Marseille. Ainsi, le nouveau programme de desserte vers l'Algérie place le hub de Roissy au cœur de la stratégie de développement d'Air France sur le moyen et long cour-



rier pour offrir aux passagers algériens un maximum de correspondances vers plus de 728 destinations dans 134 pays avec ses partenaires Skyteam, sans nécessité d'un visa

de transit Schengen, pour les destinations long courrier. Le groupe Air France-KLM est le premier groupe mondial de transport aérien en termes de chiffres qui a progressé

de 10% durant le dernier exercice pour atteindre 21,4 milliards d'euros.

Le trafic passager a également enregistré une hausse de 7,5 % portant le taux d'occupation

moyen à 82,3%. Le résultat d'exploitation a aussi augmenté de 69% pour se situer à 936 millions d'euros accompagné d'une forte progression de la marge d'exploitation à 4,4%.

Mais l'histoire des liaisons aériennes algéro-françaises a été toutefois interrompue pendant huit ans suite à la prise d'otages d'un Airbus d'Air France à l'aéroport international d'Alger en 1994.

Le retour de la compagnie aérienne française est intervenu en juin 2003. Notons, enfin, que la toute première liaison aérienne entre l'Algérie et la France a été ouverte en octobre 1933.

Elle relia Alger à Marseille en cinq heures de vol par hydravion.

Lotfi Mérad